



APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2022

La Ville de Mont de Marsan, dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année, souhaite autoriser l'implantation, sur son domaine public, d'attractions / animations familiales à destination des usagers et visiteurs de son centre-ville.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à la mise en place d'une publicité préalable.

Les animations se dérouleront principalement sur les places Saint-Roch, Général Leclerc et Charles de Gaulle.

Le périmètre de ces trois places sera interdit à la circulation et sécurisé les 11, 17, 18 et 24 décembre 2022 de 13h à 19h.

Les commerces seront ouverts les dimanches 11 et 18 décembre 2022.

I. CARACTÉRISTIQUE GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

a. Dates des animations de fin d'année :

Du 9 décembre au 31 décembre 2022 inclus.

Périmètre centre-ville fermé et sécurisé les 11, 17, 18 et 24 décembre 2022 de 13h à 19h.

Les commerces seront ouverts les dimanches 11 et 18 décembre 2022.

b. Animations recherchées et emplacements :

➤ **2 petits manèges pour enfants :**

Emplacement : Place du Général De Gaulle (devant l'Office du tourisme et de l'artisanat)

➤ **1 stand de restauration ambulante** (churros, crêpes, boissons vin chaud etc...)

Emplacement : Pont Gisèle Halimi

➤ **Marché de Noël :**

Emplacement : Place Général Leclerc

Du 9 au 24 décembre 2022 inclus

Obligation d'ouverture de 10H à 19H (18H le 24 décembre).

c. Tarifs d'occupation du domaine public applicables sur la Ville de Mont de Marsan

Par la décision n°2022/04-0056 du 5 avril 2022 prise dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été attribuées par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire de Mont de Marsan a fixé les tarifs les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2022. Concernant les droits de place des fêtes de fin d'année, les tarifs sont les suivants :

DROITS DE PLACE FÊTES FIN D'ANNÉE	ANNÉE 2022
MANÈGE - MÉTIER FORAIN – RESTAURATION RAPIDE	
Forfait période par manège jusqu'à 100 m ²	566,00 €
Forfait période pour chariot (barbe à papa, marrons, ballons...)	183,00 €
Forfait période pour restauration rapide	714,00 €

Les tarifs des droits d'occupation du domaine public concernant les chalets du marché de Noël implantés Place du Général Leclerc seront fixés prochainement par une décision du Maire. À titre indicatif, le tarif applicable pour l'année précédente était le suivant :

MARCHÉ DE NOËL <i>(à titre indicatif, tarif appliqué pour les fêtes de fin d'année 2021)</i>	
Chalet	500
Tente pagode 5m x 5m	Tarif à venir

II. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS

a. Remise des projets

- Contenu de l'offre :

Les candidats pourront remettre leur offre à l'adresse suivante :

Régie Municipale des Fêtes et Animations
479 Avenue du Maréchal Foch
40000 MONT DE MARSAN

Pour les manèges : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du manège et public visé (enfants, famille etc...),
- manège proposé (photo + dimensions + descriptif),
- tarifs proposés pour le public (prix du tour, tarifs préférentiels pour les enfants etc...),
- horaires d'ouverture du manège au public pendant la période des festivités et animations (précisions sur la prise en compte des animations réalisées par les commerçants et la Ville : ouverture du manèges le dimanche lorsque les commerces sont ouverts etc...).

Pour le stand de restauration ambulante : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et produits alimentaires proposés à la vente,
- horaires d'ouverture au public pendant la période des festivités et animations

Pour le stand au Marché de Noël : leur proposition contiendra les informations suivantes :

- nom et coordonnées du candidat,
- descriptif du stand et des produits proposés à la vente (originalité, qualité, etc.)

- Date et heure limite de remise des offres : le 20 novembre 2022 à 12h.

b. Critères d'attribution - négociations

Après discussion avec les candidats, la Ville de Mont-de-Marsan procédera au choix du projet le plus intéressant pour l'animation du centre-ville au vu des critères suivants :

- Manèges :
 - adéquation du manège proposé avec la thématique de Noël,
 - qualité esthétique du manège proposé et intégration dans le projet général,
 - amplitude horaire d'ouverture du manège proposée,
 - prix appliqués aux usagers du manège,
 - conditions financières d'implantation du manège (redevance proposée).
- Stand restauration ambulante :
 - amplitude horaire proposée,
 - variété des produits proposés.
- Stand au Marché de Noël :
 - variété, qualité et originalité des produits proposés à la vente.

Une autorisation (ou convention) d'occupation du domaine public sera par la suite accordée au prestataire retenu.

Supports de publication :

- Site Internet de la Ville de Mont de Marsan
- Affichage Mairie – Régie des Fêtes – Direction du Pôle Technique.